

# Orientations

## Orientation 3.6.3 Limiter le dérangement de la faune par les activités de loisirs en espace naturel

### Contexte

Certaines pratiques de loisirs en espace naturel sont très perturbantes pour la faune. C'est notamment le cas des loisirs motorisés qui font l'objet d'une réglementation spécifique sur l'ensemble du territoire national que la loi demande de décliner sur le territoire des parcs naturels régionaux et nationaux. Les animaux sont particulièrement sensibles au dérangement en période hivernale. La pratique du ski hors-piste et de la randonnée en raquettes ouvre de grands espaces naturels à une fréquentation humaine non canalisée.

### Enjeux

Cette orientation s'inscrit à l'articulation de l'enjeu Préserver, conforter et promouvoir les patrimoines naturels et culturels et leur intégration aux activités humaines, qui relève d'une mission fondamentale du parc national et l'enjeu Engager le parc national et son établissement dans une démarche stratégique active en faveur d'un tourisme durable accessible à tous, qui traduit une posture nouvelle de l'établissement public parc national.

### Lignes directrices de l'orientation

- Le territoire du parc national n'a pas vocation à promouvoir le développement d'itinéraires pour la randonnée estivale et hivernale en véhicules motorisés en espace naturel. Il y a donc lieu de mettre en place par arrêtés municipaux l'application locale de la réglementation de la circulation des véhicules à moteur prévue par le code de l'environnement, pour orienter la pratique de ces loisirs vers les secteurs et les périodes de moindre sensibilité et prévenir les conflits d'usage avec les alpagistes et les randonneurs.
- Développer la sensibilisation des pratiquants du ski hors-piste et de la raquette, ainsi que des professionnels qui les accompagnent pour limiter les effets dommageables du dérangement de la faune sauvage en période hivernale.

### Mesures traduisant concrètement l'orientation

Mesures contractuelles (liste non exhaustive)	Rôle de l'établissement public du parc national	Rôle des communes adhérentes	Principaux autres partenaires
3.6.3.a - Sensibiliser les usagers, les visiteurs et les pratiquants de sports et de loisirs à la fragilité	Édition et diffusion de supports, animation	Conseil et accompagnement  Domaines skiabiles en	Offices de tourisme, gestionnaires de domaines skiabiles, fédérations sportives

# Orientations

des espèces et des milieux dans les supports d'information touristique (stations de ski, offices de tourisme, sites internet...).		régie  Maires au titre de leur pouvoir de police	Stations de montagne,  offices de tourisme
Faciliter la mise en place de mesures d'encadrement ou de limitation du ski hors-piste et de la raquette sur les sites de forte sensibilité hivernale pour la grande faune et l'avifaune			
[...]	[...]	[...]	[...]

Référence ID de l'article : #5143

Auteur : Salamatou SEYDOU

Dernière mise à jour : 2016-09-15 14:11